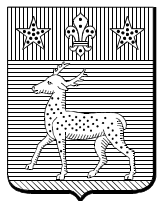


MAIRIE
DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 09
- présents : 08
- votants : 08

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars à 18 heures,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 21/03/2025

Présents : Mrs PESCE A., PELLEGRIN J., HONNORAT J., FAY E.P. et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M. et OBRADOS A..

Absent : Mr DROGOUL- SPANU D.

Objet: entretien du cimetière/désherbage des accès
Mise en place d'une convention avec Mr FREZIA Gawen

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la convention qui liait la commune à Mr Gawen FREZIA en 2024 par rapport à l'entretien du cimetière et au désherbage des accès.

Mr FREZIA indique que les tarifs restent inchangés.

1. Pour l'entretien du cimetière : **140€ HT par intervention** et selon le calendrier suivant :

MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE
3 fois	3 fois	2 fois	2 fois	2 fois	2 fois

2. Le désherbage des accès aux abords de la commune doit également être effectué,
Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que Mr FREZIA peut également effectuer cette tâche pour un **tarif journalier de 240€ HT**.

Les accès à désherber seraient :

- route des cabanes,
- chemin d'Argenton,
- route des Aires,
- chemin Notre Dame,
- ancien chemin d'Annot,
- entrée du village (coté Annot jusqu'à la place),
- route du Barlet,
- chemin des Naïs et jardin du garage des associations,
- Chemin d'Allons,
- Grand Rue (du Pont sur la Vaire à la bergerie DOZOL).

Ces prestations seront effectuées à la demande de la commune et suivant le besoin.



Le matériel nécessaire à la réalisation de ces travaux est à la charge de l'entreprise.

Le Conseil Municipal de LE FUGERET après concertation et réflexion est favorable à l'attribution de l'entretien du cimetière et du désherbage des accès à l'entreprise de Mr FREZIA aux tarifs proposés, confère tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention qui courra du **01/04/2025 au 31/12/2025**.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus



AGEDI Dépôt Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/03/2025 004-210400909-20250328-DE_2025_012-DE